



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt et cinq, le huit octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 23 septembre 2025

**Etaient présents :** Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Sandrine LAFORET, Aurélie MORISEAU, Marie-Laure BLIN, Virginie LEGENDRE, Jean-Yves MORAUX

**Etaient absent :**

Sandrine TESSIER a donné pouvoir à Aurélie MORISEAU  
Joël HAMELIN, a donné pouvoir à Jean-Yves MORAUX,  
Eric CERDAN, Roseline BAILLARD, Jean-Marc CHANDEBOIS,



### DELIBERATION N° 27 Gratification stagiaire

Par délibération du 18 novembre 2021, le conseil avait voté les conditions de gratification des stagiaires méritants. Dans ce cadre, ces gratifications sont réservées aux jeunes de 15 ans révolus.

Monsieur le Maire soulève le cas de Yanis FARIN jeune stagiaire qui s'est révélé comme particulièrement efficace, assidu et apportant des initiatives. L'employé communal a souligné le soutien qu'il a eu dans son travail par ce jeune.

Monsieur le Maire propose de revoir la délibération de 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **RECONNAIT** la valeur de Yanis FARIN a et **ACCEPTTE** de lui donner une gratification de 100 € pour son stage de 2 semaines
-  **DIT** être favorable à ce type de gratification mais **SOUHAITE DECIDER** au cas par cas pour les prochains dossiers

Le Maire,

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 09

Pouvoir(s) : 02

Votants : 11

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....